

ALCOOL ET GROSSESSE

Par Profil supprimé Postée le 05/08/2016 17:26

bonjour

j'ai bu 2 verres d'alcool (caprice napolitain= vin apéritif à 15% vol) le 15 juillet. Le soir même j'avais un rapport sexuel sans protection (j'essaye d'avoir un bébé).

Depuis je n'ai pas mes règles.

Dans l'hypothèse où je suis enceinte, est-ce que le fait d'avoir bu de l'alcool le jour de la conception peut avoir des conséquences néfastes sur le fœtus?

Je bois de façon très occasionnelle, lors d'apéritif entre amis

Merci

Lalye

Mise en ligne le 08/08/2016

Bonjour,

Vous êtes peut être enceinte et vous vous demandez si le fait d'avoir consommé deux verres d'alcool peut avoir des conséquences sur le fœtus.

Le fait que vous ayez consommé de l'alcool le soir de votre rapport sexuel ne peut avoir aucune conséquence sur l'éventuel enfant à venir.

Pour la suite, si vous êtes enceinte, sachez qu'il est recommandé de s'abstenir de boire de l'alcool durant la grossesse.

Les risques de syndromes d'alcoolisation fœtal (SAF) sont particulièrement préoccupants pour une femme ayant une dépendance à l'alcool et des épisodes d'ivresses répétés. La toxicité de l'alcool pour l'enfant dépend principalement du niveau de consommation de la mère durant la grossesse.

Si votre inquiétude demeurerait n'hésitez pas à en parler à votre gynécologue.

Pour d'autres informations, ou tout simplement pour en parler, vous pouvez contacter l'un de nos écoutants au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin ou par chat via notre site.

Bien à vous.

Autres liens :

- Enceinte, est-ce que je peux boire ?